

DIARIO DEL GOBIERNO

DE CATALUÑA Y BARCELONA,

DEL DOMINGO 7 DE MARZO DE 1813.

Santo Tomás de Aquino Dr.—Las Q. H. están en la Iglesia Parroquial de San Pedro, se reserva a las 5 a media de la tarde.

CATALOGNE.

Barcelona, le 6 mars 1813.

A Mr. le général de division comte Maurice Mathieu, commandant Supérieur de la Basse Catalogne.

Tarragone, le 25 février 1813.

Mr. le général,

Si vous avez reçu, comme je l'espère, mon rapport du 22 du courant, vous serez informé à cette heure du piège que l'ennemi a tenté de me tendre, et vous penserez peut-être comme moi que les chefs des insurgés pénétrés de la lâcheté de leurs vils projets d'empoisonnement, d'incendie et d'assassinat, ont cherché à faire le premier pas sur un chemin un peu moins odieux. Cet événement mérite quelque détail, et je crois qu'il est de mon devoir de vous le donner. Vous savez que je vous ai rendu compte dans le temps du retour du baron d'Eroles à Reus, avec un corps de 3 à 4,000 hommes, et son départ personnel le 11 du courant, lorsqu'il fut appelé au commandement en chef provisoire des insurgés de cette province. Sa conduite, pendant son séjour à Reus, tout à fait opposée à celle qu'il avait tenue dans l'époque précédente, son système d'inaction, la facilité avec laquelle il permettait la communication avec Tarragone, la fréquence de ses parlemens, une espèce de protection qu'il faisait accorder aux habitans de Tarragone qui se rendaient à Reus, enfin ses continuelles conférences avec les anglais, m'avaient donné à penser qu'il voulait peu à peu me conduire à la confiance, pour mieux me faire tomber dans les embûches qu'il méditait. Cette réflexion me porta à doubler ma surveillance et à employer tous les moyens pour pénétrer ses intentions, sans laisser tirer parti, comme je l'ai fait, de son inaction, pour augmenter les ressources et la défense matérielle de ce te place.

Mr. d'Eroles étant parti de Reus, les anglais abandonnèrent Saló, et ne mirent plus aucun obstacle à l'entrée des bâtimens dans ce port. Villamil resta à Reus avec 3,000 hommes environ, ne changea rien au système d'Eroles; mais il fit courir les bruits qu'une colonne très forte de troupes françaises, qui rétrogradaient du royaume de Valence, devait entrer en Catalogne. Sur ces entrefaites, une lettre que je reçus du gouverneur de Tortose me fit connaître la fausseté de tous ces bruits, et me confirma dans l'opinion où j'étais que les ennemis tramaient quelque chose contre moi. La nuit du 17 au 18 de ce mois, Villamil reçut un ordre très pressé de partir avec toutes les troupes, et d'évacuer entièrement Reus; jamais les insurgés n'avaient fait une évacuation plus complète et avec plus de démonstrations. Une infinité de bruits se répandit de suite après leur départ.

On disait que toutes les forces de l'ennemi devaient se réunir à Vich; car le nouveau général voulait faire une expédition sur les frontières de France; d'autres assuraient que l'on devait protéger le débarquement du général Copons destiné au commandement des insurgés en Catalogne, sans que la nouvelle de la prétendue arrivée des troupes françaises cessât de se soutenir. Je ne perdis pas de vue la colonne de Villamil dont je fis suivre constamment la marche, tandis que je faisais observer la route de Villafranca et le Coll de Ste. Christine. Je suis très bien informé des mouvemens de l'ennemi, et j'en profitai pour faire quelques expéditions dans nos environs. Pendant que je m'en occupais, le Baron d'Eroles, conjointement avec les Anglais, se préparait à mettre à exécution son fameux plan, pour lequel toute l'armée des insurgés s'était mise en mouvement, ainsi que les vaisseaux anglais. Le 22 au soir, au moment de la fermeture des portes, un espion de l'ennemi, disant venir de Barcelone, et être envoyé par vous, me remit le billet suivant :

Barcelone, le 21 février 1813.

Mon cher Général,

Dans ma dernière, je vous fis part de la réponse du général en chef, sur ce que vous me proposiez, en date du 2 et du 5 du courant. Je compte insister en faveur du Capitaine Dessery, et du Phénix des Espagnols Mr. Franquet. Depuis que de Eroles a pris le Commandement de la Catalogne, il y a eu à Vich de fréquents conseils de guerre; il paraît que les catalans sont très-contens du nouveau général, et que les affaires des insurgés auront un grand degré d'énergie. Les anglais secondent de Eroles de tout leur pouvoir. Mes confidens m'ont heureusement appris du projet de Eroles de se porter en force à la Cerdagne. La division qui était à Reus est déjà à Igualada. Je viens d'en faire part au général en chef, et tandis que ses ordres me parviennent, je le propose de faire occuper Villanova, le 23, par 2500 hommes; je désire que vous vous y trouviez le même jour sur le midi, avec tout ce que vous pourrez tirer de votre garnison, pour concourir à l'enlèvement des magasins, et emporter ce qui sera destiné pour Tarragone. Voilà le moyen d'assurer cette opération, et de tenir en échec le corps de Manso, qui est actuellement à Esparraguera; je conduirai personnellement les troupes, et je vous avertis d'amener avec vous tous les moyens de transport que vous pourrez vous procurer, et ceux que vous trouverez sur votre route. Il faut profiter de cette occasion; il est très-probable que nous tardions d'en avoir une pareille. Mille amitiés,

Le général de division,

Signé le comte MAURICE MATHIEU.

Je n'hésitai pas un moment à voir que votre signature était fautive, et que c'était là le dénouement de la comédie jouée pendant quelque temps par les insurgés. Je pardonne bien à Mr. le baron d'Eroles, d'avoir voulu me tromper, mais ce que je ne lui pardonnerai jamais, c'est de m'avoir cru assez simple, pour donner tête baissée dans un piège aussi grossier. Vous pouvez, Mr. le général, être parfaitement tranquille; vos instructions que j'ai toujours sous les yeux, la connaissance que j'ai du caractère des insurgés, une certaine expérience acquise par l'habitude du commandement, et la défiance continuelle dans laquelle je me tiens, feront échouer, j'espère, tous les projets de trahison, de surprise, d'assassinat, d'incendie et d'empoisonnement, que médient sans cesse nos ennemis.

Cependant Mr. d'Eroles ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été déjoué. Ce matin à midi, l'ennemi, enragé d'avoir manqué son coup, attaqua vivement mon avant poste de l'Olive que j'avais renforcé de deux compagnies. Je m'y rendis en personne pour le reconnaître, et après trois heures d'une résistance vigoureuse, voyant que ses troupes se renforçaient et cherchaient à m'envelopper, j'ordonnai la retraite sur la place, ce qui a été exécuté avec le plus grand ordre. J'ai eu quelques blessés, parmi lesquels le brave capitaine Ruggi du 7.^{me} italien. Mr. le capitaine adjudant major Varèse, du 7.^{me} italien, était avec moi et soutint la retraite avec la compagnie des partisans de Tarragone, et celle des gendarmes. J'ai des rapports positifs qui m'annoncent que l'ennemi a eu dix morts et seize blessés.

Les bâtimens anglais ont été toute la journée devant la place; une frégate est venue jusqu'à la pointe du mole, pour reconnaître le port. La batterie Cervante, et celle de St. Jean, tirèrent sur elle; le sang froid des pointeurs, et l'exactitude de la manœuvre produisaient des coups très bien ajustés, ce qui obligea la frégate à s'éloigner de suite. L'ennemi de terre doit être ce soir à Reus; les bâtimens, au nombre de deux vaisseaux, une frégate, deux bricks et deux bombardes sont encore devant Tarragone, nous verrons ce qu'ils prétendent faire; mais comme je ne veux rien exposer, ni leur laisser la gloire de m'enlever des bâtimens dans le port, j'ai fait couler bas la Vicissitude.

Dans toutes ces circonstances, je me suis confirmé dans l'idée avantageuse que je m'étais faite des principaux officiers civils et militaires de la place; quant aux civils j'ai beaucoup d'éloges à faire de Mr. le sous préfet De Laage qui, par ses connaissances dans l'administration, son zèle et son activité, a donné aux affaires civiles une très belle perspective d'ordre, et une marche très-régulière. Je ne cesse d'être satisfait du zèle et dévouement de Mr. le maire Franquet, et je suis très content de la manière de servir de Mr. le commissaire principal de police, Blasco. Quant aux militaires, Mr. le colonel Belloni, officier très-distingué, me laisse bien tranquille toutes les fois que je lui confie la place, ou que je lui donne le commandement d'une expédition. Je suis très-satisfait du zèle infatigable de Mr. le chef de bataillon Soldati, commandant d'armes, et des commandans de l'artillerie et du génie, MM. le chef de bataillon Michelet et le capitaine de Rousselle, sans pouvoir oublier celui de Mr. le commissaire des guerres Millet, fonctionnaire très-digne.

tionnaire très-intelligent et très-intègre, qui a donné une forme nouvelle à toutes les branches de l'administration militaire. Permettez, Mr. le général, que je vous demande vos soins, vos bontés et votre recommandation près de S. Exc. le général en chef, pour ces braves officiers, qui ne pourront

cesser dans aucune circonstance de mériter vos attentions et les siennes.

Daignez, Mr. le général, recevoir la déclaration de mon profond respect.

Le Général de brigade gouverneur de Tarragone.

Signé BERTOLETTI.

(La traduction à demain.)

EMPIRE FRANÇAIS.

PARIS, 6 février.

[Suite d'hier.]

TITRE VI.

Du serment de l'Impératrice-Régente, et celui du prince Régent pour l'exercice de la régence.

Section 1.^{re}

Du serment de l'Impératrice régente.

32. Si l'Impératrice-Régente n'a pas prêté serment du vivant de l'Empereur, pour l'exercice de la régence, elle le prête dans les trois mois qui suivent le décès de l'Empereur.

33. Le serment est prêté à l'Empereur mineur assis sur le trône, assisté du prince archichancelier de l'Empire, des princes français, de membres du conseil de régence, des ministres du cabinet, des grands officiers de l'Empire et de la couronne, des ministres d'état et des grands aigles de la Légion-d'Honneur, en présence du sénat et du conseil d'état.

34. Le serment que prête l'Impératrice est conçu en ces termes: Je jure fidélité à l'Empereur. Je jure de me conformer aux actes des constitutions, et d'observer les dispositions faites par l'Empereur mon époux, sur l'exercice la régence; de ne consulter, dans l'emploi de mon autorité, que mon amour et mon dévouement pour mon fils et pour la France, et de remettre fidèlement à l'Empereur, à sa majorité le pouvoir qui m'est confié. Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de l'Empire; de respecter et de faire respecter les lois du concordat et la liberté des cultes; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté civile et l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe, que pour les besoins de l'Etat, et conformément aux lois fondamentales de la monarchie: de maintenir l'institution de la Légion d'Honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français »

(La suite à demain.)

IMPERIO FRANCES.

PARIS, 6 de febrero.

Continuacion de ayer.

TITULO VI.

Del juramento de la Emperatriz regente, y del Principe regente para el ejercicio de la regencia.

Sección primera.

Del juramento de la Emperatriz regente.

32. Si la Emperatriz regente no ha prestado juramento en vida del Emperador, lo presta dentro los 3 meses que seguran al fallecimiento del Emperador.

33. El juramento se presta al Emperador menor sentado en el trono, asistido del principe archicanciller del imperio, de los principes franceses, de los miembros del consejo de regencia, de los ministros de gabinete, de los grandes oficiales del imperio y de la corona, de los ministros de estado, y de los grandes aguilas de la legion de honor, en presencia del Senado, y del consejo de estado.

34. El juramento que presta la Emperatriz está concebido en estos términos. « Juro fidelidad al Emperador. Juro conformarme á los actos de las constituciones, y observar las disposiciones dadas por el Emperador mi esposo sobre el ejercicio de la regencia; no consultar en el uso de mi autoridad mas que mi amor y afición para con mi hijo y la Francia; y de remitir fielmente al Emperador en su mayoría el poder que se me ha confiado.

« Juro conservar la integridad del territorio del Imperio; respetar, y hacer respetar las leyes del Concordato, y la libertad de los cultos; respetar y hacer respetar la igualdad de los derechos, la libertad civil, y la irrevocabilidad de las ventas de bienes nacionales; no mandar imposición alguna ni establecer taxa alguna que no sea por las necesidades del estado, y conforme á las leyes fundamentales de la monarquía; conservar la institucion de la legion de honor; gobernar con la sola mira del interes, dicha y gloria del pueblo frances.

(Se continuará.)

NOTICIAS PARTICULARES DE BARCELONA

Administration des Domaines.

Le commissaire du gouvernement pour l'organisation de l'Enregistrement et des Domaines, a l'honneur de prévenir le public qu'à compter du 8 mars présent mois, la direction sera établie dans le bâtiment du collège des Carmes situé sur la Rambla, au coin de la rue de l'Asalto, et qu'il recevra les personnes qui désireront l'entretenir des affaires de son ressort les lundis, jeudis et samedis depuis midi jusqu'à deux heures.

Le public est également averti que les bureaux de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines seront transportés dans le même bâtiment, à compter de la même époque et ouverts depuis neuf heures, du matin jusqu'à quatre du soir.

Administración de los Dominios.

El Comisario del Gobierno para la organización del Registro y de los Dominios tiene el honor de prevenir al público que desde el día 8 del presente mes de marzo, la dirección quedará establecida en la casa *Collegio de los Carmelitas* sobre la Rambla, esquina de la calle del Asalto, y que todos los lunes, jueves y sábado desde las doce hasta las dos, dará audiencia á las personas que tendran asuntos de su competencia.

Se previene aun al público que los despachos del Registro, del papel sellado y de los Dominios, serán en la referida casa el mismo día 8 del que rige, y que quedarán abiertos desde las nueve de la mañana hasta las cuatro de la tarde.

A voluntad de su dueño el lunes 8 del corriente y siguientes si menester fuere se hará publico Almoneda de muebles, y ropas en la Rambla n.º 92 segundo piso, casa Seguí, frente las casas de Santa Monica, y se empezará á las 2 de la tarde por el Corredor.

Se hallan de venta en una hacienda á una legua de esta ciudad, unos 300 olivos arbequines tiernos de tronco y rama, y bien guiados, el diametro del tronco, entre dos y tres cuartos de palmos, y su elevacion de catorce á veinte palmos; hace quatro años que dan muy buen fruto. Aunque á buen juicio de inteligente vale mas de un dero cada pie, á causa de las presentes circunstancias se darán á tres y media pesetas. Si el comprador quiere hasta cien pies, solamente pagará á tres pesetas y tomando todas juntas á dos y media pesetas.

Tambien se venderá otra porcion de olivos, que aunque mas tiernos empiezan ya á dar fruto, al precio de dos pesetas cada uno. Se previene que es á cargo del comprador el hacerlos arrancar, y que ya estamos en la season mas propia, para que el plantio de olivos prenda mejor.

Los que quisieren saber las demas condiciones podrán acudir en la calle de la Merced, n.º 3.

Pérdida.

En la sala del Bayle de la Lonja, se ha hallado un pañuelo de muger; lo devolviera al portero de la Lonja á la persona que dará las señas necesarias.

— Se perdió una cufa de *Cervatos* espeso, al que lo haya hallado podrá devolverlo al portero de la Aduana.

DIVERSION PUBLICA.

Sombras Chinescas; Con superior permiso, hoy en una casa de la plaza del Regomí, se efectuarán con todo el gusto posible, esmerandose los interesados en los pasos de que se componen, afin de satisfacer este respectable público, concluyendose la funcion con los *Purcheines*. La entrada será á 6 quintos por persona. Se empezará á las 6 y media en punto.

TEATRO.

La Sociedad dramática Española, representará hoy á las seys en punto la comedia *El Catalan Serrallonga*, tonadilla del *Zeiso*, *Sinfonia oriental*, y saynete el *Chatco del Globo*.

En la Imprenta de J. Alzina y P. Barrera, Impresores del Gobierno de Cataluña